Wanaka Concentré

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation	Wanaka Concentré
Nom chimique	
Type de produit	Mélange

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	- Liquide aromatisé pour recharge des cigarettes électroniques - Usage professionnel et/ou industriel - Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Usages déconseillés	- Interdit aux mineurs et aux femmes enceintes ainsi qu'aux personnes sujettes à l'hypertension et aux problèmes cardio-vasculaires

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SOLANA
2 Hameau du Bourcheuil
62119 Dourges France
Téléphone : 09 82 12 32 36
Marie-Anne Le Drévo : 0767240581

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Not Classified	Non classé

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement	:	Aucun
Pictogrammes	:	Aucun
Mentions de danger	:	Aucun

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.

Phrases EUH

EUH208	Contient trans-hex-2-enal (6728-26-3) . Peut produire une réaction allergique

2.3 - Autres dangers

Substance PBT.	- Les susbtances de ce mélange ne remplissent pas les critères PBT/vPvB de REACH annexe XIII

CALUMETTE

Wanaka Concentré

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Class	Spec. concentrations
2-ethyl-3-hydroxy-4-pyrone	n°CAS : 4940-11-8 Numéro d´identification UE : N°CE : 225-582-5	0.5 - 1.5	Acute Tox. 4 Oral - H302	Non applicable
trans-hex-2-enal	n°CAS : 6728-26-3 Numéro d´identification UE : N°CE : 229-778-1	< 0.2	Acute Tox. 3 Dermal - H311 Acute Tox. 4 Oral - H302 Aquatic Chronic 2 - H411 Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 3 - H226 Skin Sens. 1B - H317	Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des premiers secours

En cas d'inhalation	- Veiller à un apport d'air frais.
Après contact avec la peau	- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
Après contact avec les yeux	- Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
En cas d'ingestion	- Rincer la bouche abondamment à l'eau. - NE PAS faire vomir.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - Après contact avec la peau	- Peut provoquer une irritation cutanée
Symptômes et effets - Après contact avec les yeux	- Peut provoquer une irritation des yeux.
Symptômes et effets - En cas d'ingestion	- Douleurs stomacales. - Nausées

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	- Dioxyde de carbone (CO2) - Poudre d'extinction - Jet d'eau pulvérisée.
Moyens d'extinction inappropriés	- Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

CALUMETTE

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	- Liquide combustible.
Produits de décomposition dangereux	- Production d'acroléine à haute température > 280°C - Monoxyde de carbone

5.3 - Conseils aux pompiers

- Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
- En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
- Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	- Eloigner toute source d'ignition. - Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. - Utiliser un équipement de protection personnel.
Pour les secouristes	- Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement	- Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
Méthodes et matériel de nettoyage	- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). - Bien nettoyer les surfaces contaminées. - Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. - Recueillir mécaniquement.
Techniques inappropriées	- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres sections

- Evacuation: voir rubrique 13
- Maniement sûr: voir rubrique 7
- Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation	- Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture. - Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants:Contact avec la peau - Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Wanaka Concentré

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale	- Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. - Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. - Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. - Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Température de stockage recommandée
- + 15°C à +25°C
- Conserver le récipient bien fermé.
- Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine.
- Eloigner toute source d'ignition.
- Protéger contre:Forte chaleur

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Uniquement E-liquide.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

glycerol (56-81-5)	
VME mg/m3 (FR)	10 mg/m3

8.2 - Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	- Aucune information disponible.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	- Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. - Porter les gants de protection homologués - Caoutchouc butyle - En cas de risque d'éclaboussures : Lunettes avec protections latérales. - Protection du corps appropriées : blouse de laboratoire, tout autre vêtement de travail.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	- Indications détaillées: voir notice technique.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

CALUMETTE

Wanaka Concentré

État	Liquide	Aspect	Fluide
Couleur	Claire	Odeur	Légère

Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	non applicable
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point éclair	> 100 °C
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité	Aucune donnée disponible
Solubilité (Eau)	soluble
Solubilité (Ethanol)	soluble
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- Eloigner toute source d'ignition.

10.5 - Matières incompatibles

- Agent réducteur.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Production d'acroléine à haute température. > 280°C

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

Toxicité : Substances

2-ethyl-3-hydroxy-4-pyrone (4940-11-8)	
LD50 oral (rat)	1220 mg/kg
LD50 dermal (rabbit)	5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

- Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancerogénité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée - Non classé

Danger par aspiration - Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

- La substance/le mélange ne satisfont pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Les susbtances de ce mélange ne remplissent pas les critères PBT/vPvB de REACH annexe XIII

12.6 - Autres effets nocifs

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Evacuation des eaux	- Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
Précautions particulières à prendre	- Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.
Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale	- Code Eural 16 05 08* produits chimiques d'origine organique à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

CALUMETTE

14.1 - Numéro ONU

Non applicable

14.2 - Nom d'expédition des Nations unies

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

14.4 - Groupe d'emballage

14.5 - Dangers pour l'environnement

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7 - Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates	Aucun
Substances Annex XIV	Aucun
Substances Annex XVII	Aucun
Teneur en COV	Aucune donnée disponible

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit	- Une nouvelle évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances de ce mélange : - Ethanol - Nicotine

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Description des modifications
1	11/07/2018	

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 3 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 3
Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 3
Not Classified	Non classé
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1B

*** *** ***

CALUMETTE